



PV réunion CD01 Commission eau douce du
Vendredi 2 Mars 2018

Ordre du jour :

- Bilan Moral 2017
- Bilan Financier 2017
- Evolution règlement FFPSed 2018
- Evolution du CR
- Création du calendrier des championnats 2018
- Questions diverses

L'assemblée est ouverte devant 29 personnes par le président du Comité départemental commission eau douce

Bilan Moral (Etabli par le président)

Le CD01ed comptait en 2017 56 licenciés repartis dans 5 clubs (Team Sensas Montrevel Avenir, PCS01, TGS01, Mézériat et Val de Chalaronne)

Une présentation de tous les résultats des championnats 2017 a été faite

A noter le maintien d'Eric Blanc en 2ème Division nationale.

Le concours du CD01ed qui se déroulait début septembre a regroupé 32 pêcheurs au bord du Lac de Montrevel qui n'a pas failli à sa réputation concernant sa population piscicole.

91kg500 de poissons ont été pris soit près de 2kg900 par pêcheur.

Le point négatif est la faible participation des licenciés à ce concours puisque seulement 18 licenciés étaient présents sur 56.

Je me joins à Eric pour remercier Jean Luc qui a tenu la buvette pendant la pêche ce qui nous a permis de participer à ce concours.

Le bilan Moral est accepté à l'unanimité

Bilan Financier (Etabli par le trésorier)

Je tiens à remercier Martial Loisy qui a assuré la transition des comptes presque toute l'année compte tenu des difficultés à effectuer tous les changements de compte (qui sont effectifs depuis très peu de temps)

Cette année les comptes sont quasiment à l'équilibre puisque l'année se termine avec un déficit de 5,11€

Le solde du compte présente un avoir de 5186,79€ réparti de la manière suivante

Compte Courant : 3034,59€

SICAV : 2681,78€

Une discussion s'en est suivie concernant l'utilisation de cet argent

Il a été décidé que le CD01ed financerait l'achat de balance électronique ainsi que des sacs de transports.

Armand Baille a aussi proposé que le CD01ed finance l'inscription des pêcheurs de l'Ain à la coupe de France Duo (5€/pêcheur) : Proposition retenue à l'unanimité

Le CD01ed dédommage chaque année selon ses moyens les pêcheurs ayant participé à des championnats nationaux (Vétérans, Mixte carpe....). Cette année 400€ ont été redistribués aux pêcheurs du CD01

Le bureau du CD01ed a décidé que ce dédommagement financier sera soumis au fait que ces personnes participent dans les différentes organisations de championnat ou concours sous l'égide du CD01ed.

Le Bilan Financier est approuvé à l'unanimité

Modification règlement FFPSed 2018 (Etabli par le président)

Organisation : pour le piquetage, quelque soit le parcours (rivière, fleuve, canal, étang, lac naturel ou artificiel,et...) face à l'eau, le plus petit n° sera placé à gauche.

Les anguilles ne seront plus comptabilisées

Jeune : la suppression des 2ème divisions et de la 1ère remplacées par une Coupe de France pour les 3 catégories, sur un seul site, est envisagée. Les titres de champions de France seront décernés sur cette épreuve.

Pour les U15 : 2 manches de 3 heures sur 2 jours.

Pour les U20 et U25 ; 2 manches de 4 heures sur 2 jours.

Dates proposées : 8 et 9 juillet à Saint Quentin. La subvention attribuée par le Ministère pour les actions envers le public jeunes sera utilisée pour faire la dotation de cette épreuve (il n'y aura plus d'indemnités kilométriques versées en fin d'année).

L'usage des pellets et bouillettes est interdit pour l'amorçage et pour escher l'hameçon

Pour les championnats nationaux, 1 seule personne désignée et identifiée sera autorisée à s'installer à l'intérieur du ring, à une distance d'au moins 5 mètres du pêcheur. Aucune intervention sur le matériel, les amorces, les esches ne sera admise.

Les esches doivent être enfilées sur l'hameçon

Le championnat féminin se déroulera en 2 manches de 4 heures sur 2 jours.

La coupe de France de pêche en duo est une épreuve disputée par deux pêcheurs licenciés FFPSed, pas nécessairement du même club, ni du même CD.

La finale se déroulera à + 100 duos en 2 manches de 4 Heures sur 2 Jours en Novembre de l'année.

Les épreuves de qualifications seront organisées par les comités départementaux. Au cours de ces épreuves départementales, il y aura 1 qualifié pour 10 équipes, 2 pour 16, 3 pour 21, 4 pour 26 ...

Pour envoyer un palmarès il faut que celui ci soit signé par le président et être de nationalité Française

Suppression de la 3ème Division Moulinet en 2019 compte tenu du nombre de désistements chaque année

Evolution CR 2018 (Etabli par le président)

Suite à une baisse constante du nombre d'inscrits au Critérium Régional j'ai réalisé une analyse des chiffres du Critérium 2017

En 2017 17 manches étaient prévues au calendrier mais seulement 12 manches se sont déroulées (annulation faute de pêcheurs, de matériels ou d'organisateur).

L'analyse montre que très peu de pêcheurs se déplacent dans les autres départements

(Exception faite dans les concours du CD42 puisqu'ils ont en moyenne 18 pêcheurs des autres CD contrairement à 3 ou 4 maximum pour les autres CD organisateurs)
Il devenait donc urgent de modifier le règlement du critérium régional.
De ce fait le Nombre de manches est passé de 17 à 7 manches (3 dans le 01, 2 dans le 42, 1 dans le 38 et enfin 1 dans le 07).
Désormais tous les pêcheurs marqueront des points, le classement se fera sur les 3 meilleures manches et la dotation sera faite sur 1/3 pêcheurs.
Le CR prélèvera désormais 2€ par pêcheur aux sociétés organisatrices.
Une explication détaillée sera fournie aux sections concours et aux différents CD).

Calendrier Championnat 2018 :

1^{ère} Division Départementale Mixte : 24 Juin à Montrevel
1^{ère} Division Départementale Moulinet: Date à définir
Sélection Coupe de France : Concours PCS01 le 1 Juillet
Qualif coupe de France duo : En cours d'étude
Ligue Mixte : 8 et 9 septembre à saint Etienne sur chalaronne
(Attente confirmation pour le parcours)
CR Vétéran : 18 et 19 Aout à Montrevel

La date du concours du CD01 est modifié compte tenu que le gardon Forezien a retenu cette date pour leur concours (Les autorisations ayant été faite il n'était plus possible de changer cette date).
Le concours du CD01 se déroulera le 26 Aout.

Prix des licences :

Individuelles : 50€
Club : 65€

Questions diverses :

1^{ère} Division départementale : compte tenu du faible intérêt de la 1^{ère} Division départementale une proposition à été faite afin d'établir une dotation sur ce championnat. Nous étudierons la faisabilité de cette proposition.

Eric Gaillard a envoyé un mail afin de remonter plusieurs interrogations : La plupart des questions concernent directement le Critérium de l'Ain pour la question qui concerne le CD01 :

"La dotation limitée aux 3 premiers de chaque dizaine freine la venue de certains pêcheurs d'autant quand le montant de l'inscription est de 15 euros"

Réponse : La plupart des concours du CA et du CR sont à 13€ d'inscription pour 3H il est possible que l'inscription monte à 15€ pour les concours de 4 à 6H pour ce qui est de la dotation chaque société est libre du moment qu'elle redistribue la totalité des inscriptions. On essaie dans la mesure du possible de doter le maximum de pêcheur.

Cette année nous avons décidé pour le concours du CD01 de doter 5 personnes par dizaine et 4 par neuvaine si tout le monde n'est pas primé.

Les autres questions étant débattues lors de l'assemblée générale du Critérium de l'Ain
Un réponse globale lui sera faite par mail.

Organisation du Championnat de France Féminin 2019 : une proposition a été faite pour que le CD01 organise le Championnat de France féminin 2019 à Montrevel : Ok pour l'organisation et présentation d'un dossier de candidature à la FFPSed.

Les questions étant épuisées l'assemblée est close par un petit casse croute offert par le CD01ed.

Le président
Vincent PERRIN

Le Secrétaire
Jean- Luc Antoinat